



Guide du candidat aux fonds européens



Introduction

NOTICE DE LECTURE

Ce guide du candidat est organisé en différentes parties :

- 1 un panorama général des champs couverts par le FEDER et le FSE en Île-de-France et des porteurs de projet potentiels.
- 2 un zoom sur les 4 domaines et les IO thèmes d'intervention avec, pour chacun, les informations suivantes :
 - les objectifs
 - les porteurs éligibles
 - les publics visés
 - les modalités de mobilisation des fonds
 - les montants affectés
 - les actions éligibles
 - des exemples de projets mis en place dans la période 2007-2013

→ UNE POLITIQUE EUROPÉENNE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

L'Union européenne consacre une grande part de son budget à la politique régionale, appelée aussi politique de cohésion, avec 352 milliards € pour la période 2014-2020.

Elle soutient ainsi la création d'emplois, la compétitivité, la croissance économique, l'amélioration de la qualité de vie et le développement durable dans les différentes régions

européennes.

La France bénéficie de 15,1 milliards € dédiés à cette politique, et une grande partie de ces fonds est gérée par les Conseils régionaux.

→ 482 MILLIONS € POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil régional d'Île-de-France dispose ainsi d'une enveloppe de 482 millions € de fonds européens qu'elle met en œuvre dans le cadre d'une stratégie spécifique définie dans le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de l'Île-de-France et du Bassin de Seine.

3 fonds européens

294 millions €

de FSE (Fonds social européen) en faveur de l'emploi, la qualité et la productivité du travail ainsi qu'en faveur de l'insertion sociale et pour lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail.

185 millions €

de FEDER (Fonds européen de développement régional) pour le financement de projets liés à la recherche et l'innovation, à la compétitivité, ainsi que pour des projets relatifs à la mutation vers une économie à faible teneur en carbone.

3 millions €

d'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en Seine-Saint-Denis, sans emploi et ne suivant ni étude, ni formation.

→ 4 PRINCIPAUX DOMAINES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Appuyer la recherche et le développement économique

134 millions €
de FEDER et FSE

Soutenir l'éducation et la formation professionnelle

219 millions €
de FSE et IEJ

Lutter contre les disparités sociales

21 millions €
de FEDER et FSE

Accompagner la transition énergétique

58 millions €
de FEDER

Au-delà du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 de l'Île-de-France et du Bassin de Seine, les porteurs de projet franciliens peuvent solliciter des financements FSE sur le programme opérationnel national, notamment sur les thèmes de l'inclusion sociale et des interventions auprès des actifs occupés.

→ 4 MODALITÉS POUR OBTENIR DES FINANCEMENTS EUROPÉENS FEDER/FSE EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Selon les thèmes d'intervention, les modalités de mobilisation de financements FEDER/FSE sont différentes. Elles sont détaillées dans les fiches thématiques de ce guide (cf. partie suivante).

Appels à projets lancés par le Conseil régional sur les différents thèmes d'intervention

Appels à projets lancés par les services de l'État en Île-de-France (DIRECCTE)

Demandes de subventions auprès d'organismes, auxquels la Région a délégué une partie des fonds européens, en lien avec leurs champs de compétences (OI : organismes intermédiaires)

→ Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, Groupements d'intérêt public (GIP) académiques, Département de Seine-Saint-Denis, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE).

Demandes de subventions auprès des villes ou agglomérations, auxquelles la Région a délégué une partie des fonds européens pour la politique urbaine (ITI : Investissements territoriaux intégrés)

→ 15 territoires sélectionnés : Ville de Paris, EPT Grand Paris Sud, EPT Grand Paris Grand Est, Communauté d'agglomération Grand Paris - Seine et Oise, EPT I2 - Seine Amont, EPT Vallée Sud - Grand Paris, Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise, EPT Est Ensemble, Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France, EPT Paris-Terres d'envol, EPT Plaine Commune, EPT Grand Paris Sud Est Avenir, Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Tous les appels à projets et contacts sont disponibles sur :
www.europeidf.fr/appels-a-projets



QUELLE QUE SOIT LA MODALITÉ D'OBTENTION DES FONDS, LES PROJETS DOIVENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE POUR BÉNÉFICIER DE FEDER/FSE.



Panorama

QUELS THÈMES ET POUR QUELS PORTEURS DE PROJET ?



Les financements européens FEDER/FSE en Île-de-France permettent de soutenir des projets dans des domaines variés et pouvant être à l'initiative de différents types de porteurs :

- 1 Collectivités territoriales
- 4 Organismes de formation
- 2 Associations
- 5 Universités et laboratoires de recherche
- 3 PME
- 6 Établissements publics

Thème d'intervention	Fonds	Porteurs de projet possibles
APPUYER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Création d'activité et renforcement des PME	FSE & FEDER	1 2 3 4 6
Développement des nouvelles technologies et usages numériques TIC	FEDER	1 2 3 5 6
Recherche et développement et innovation	FEDER	1 2 3 5 6
SOUTENIR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Employabilité et qualification des Franciliens par la promotion professionnelle	FSE	2 4 6
Insertion professionnelle des jeunes du département de Seine-Saint-Denis (IEJ)	FSE	1 2 3 4 5 6
Prévention et réduction du décrochage scolaire	FSE	1 2 6
LUTTER CONTRE LES DISPARITÉS SOCIALES		
Soutien à un développement équilibré des territoires urbains, et notamment des quartiers les plus en difficultés	FSE & FEDER	1 2 4 6
Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité	FSE	1 2 4
ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE		
Transition énergétique	FEDER	1 6
Protection de l'environnement et de la biodiversité	FEDER	1 6



Zoom sur

LES 4 DOMAINES ET 10 THÈMES D'INTERVENTION




→ **APPUYER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P. 08**

- > Création d'activité et renforcement des PME p. 09
- > Développement des nouvelles technologies et usages numériques TIC p. 14
- > Recherche et développement et innovation p. 16



→ **SOUTENIR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE P. 18**

- > Employabilité et qualification des Franciliens par la formation professionnelle p. 19
- > Insertion professionnelle des jeunes du département de la Seine-Saint-Denis (IEJ) p. 22
- > Prévention et réduction du décrochage scolaire p. 25



→ **LUTTER CONTRE LES DISPARITÉS SOCIALES P. 27**

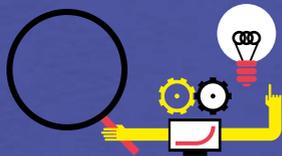
- > Soutien à un développement équilibré des territoires urbains, et notamment les quartiers les plus en difficulté p. 28
- > Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité p. 31



→ **ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P. 34**

- > Transition énergétique p. 35
- > Protection de l'environnement et de la biodiversité p. 38

1 Appuyer LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



|| **Création d'activité et renforcement des PME** : les actions en faveur de l'entrepreneuriat. Les actions de renforcement des PME/PMI en lien avec l'innovation || **Développement des NTIC et usages numériques** || **Recherche et développement et innovation (R&D)**

Création d'activité et renforcement des PME

Les actions en faveur de l'entrepreneuriat

QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Le soutien à la création et à la reprise d'activité suppose de surmonter les principaux freins à l'entrepreneuriat : manque d'information sur les aides disponibles, mobilisation de financements, manque de réseaux personnels. Les financements européens vont permettre en Île-de-France de développer le nombre de créations/reprises d'activité grâce à un accompagnement de qualité, tout au long des actions, accessible à tous et contribuant à la pérennité des créations et reprises.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- PME
- Organismes de formation
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

- Les demandeurs d'emploi
- Les inactifs
- Les salariés et bénévoles des structures spécialisées dans le champ de la création/reprise d'entreprise

COMBIEN ?
55 612 000 €
de FSE.

- Les porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire, notamment les publics éloignés de l'emploi
- Les dirigeants de structures de l'économie sociale et solidaire
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale

Des publics particulièrement soutenus

Les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les femmes, les jeunes et les publics des quartiers « Politique de la ville », sont particulièrement visés par ce soutien à l'entrepreneuriat. La création d'entreprise par des salariés est également soutenue par le fonds social européen mais au niveau national dans le cadre des appels à projets gérés par la DIRECCTE Île-de-France : www.europeidf.fr/appels-a-projets.fr.

Contactez la DIRECCTE :
idf.departement-fse@direccte.gouv.fr



Accompagnement des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire

La couveuse d'activité Épicéas, portée par l'association Projets-19, a pour ambition d'apporter des réponses adaptées aux besoins particuliers des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur une bonne connaissance du champ de l'ESS (valeurs, législation, acteurs et dispositifs) et sur l'accompagnement des entrepreneurs et des collectifs d'entrepreneurs. La couveuse offre à des porteurs de projet la possibilité de se former à la fonction d'entrepreneur et de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet. Tout d'abord, les futurs candidats sont reçus lors d'entretiens d'accueil et d'évaluation. Ceux qui ne seraient pas intégrés sont réorientés vers des dispositifs plus adaptés. Les autres démarrent leur cycle d'accompagnement d'une durée moyenne de 9 mois incluant entretiens individuels réguliers avec un référent unique pour définir les stratégies de développement du projet et ateliers collectifs et interactifs mensuels sur les thématiques de l'entrepreneuriat social.

PORTEUR DE PROJET :
Association Projets-19

LIEU : Paris 18^e (75)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :
72 392,21 €

MONTANT FSE : 24 892,21 € (34,39 %)

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France

Consultez les appels à projets : www.europeidf.fr/appels-a-projets
Les appels à projets récurrents :

- Appel à projets « Actions en faveur de l'entrepreneuriat »
- > Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 35 052 000 €

→ Auprès de la CCI Paris Île-de-France

Contact : www.cci-paris-idf.fr/europe/mettre-europe-service-projets-corporate
CCI Paris Île-de-France – Jérôme Clinckx : jclinckx@cci-paris-idf.fr
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 10 500 000 €

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)¹

Contacts : www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 10 060 000 €



© Hugues-Marie Duclos

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Accompagnement des entrepreneurs et repreneurs

- **Accompagnement en amont**

→ Sensibilisation, information, orientation des entrepreneurs

- **Accompagnement et financement de la création – reprise**

→ Accompagnement individuel et/ou collectif des créateurs, notamment de l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers des coopératives (CAE, Scop, Scic)

- **Suivi post-crédation individuel ou collectif**

→ Appui au développement d'entreprises et d'activité : orientation, diagnostic, formation, mise en réseau, tutorat, parrainage, mentorat, développement d'affaires, recherche de locaux...

→ Actions de mutualisation et de coopération pour aider à la pérennisation des entreprises ESS et au développement de projets socialement innovants

Professionnalisation des acteurs

→ Acteurs de l'accompagnement à la création et au suivi post-crédation

→ Acteurs et dirigeants de l'ESS, ingénierie sur l'accompagnement, la définition et le développement de nouveaux modèles entrepreneuriaux et des méthodologies propres à l'ESS

Connaissance du secteur de l'ESS

→ Aide à la réalisation d'études et de statistiques pour l'amélioration de la connaissance de l'ESS et des modèles entrepreneuriaux émergents

Actions de groupements de créateurs organisées en 4 phases

→ Sensibilisation / accompagnement à l'émergence du projet / formation collective / post-accompagnement ◆

¹ Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction

Création d'activité et renforcement des PME



*Les actions de renforcement des PME/PMI
en lien avec l'innovation*

QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il s'agit de soutenir et renforcer la compétitivité de l'Île-de-France et de ses entreprises. L'objectif est d'accroître les effectifs de PME et PMI franciliennes, de renforcer leur capacité productive et de valoriser leur potentiel d'innovation technologique, sociale et sociétale.

Dans ce cadre, les financements européens permettent de soutenir :

- la définition de stratégies de filières déclinées en objectifs et actions concrètes ;
- l'animation de structures porteuses de filières pour réunir des entreprises

Des secteurs économiques prioritaires

Le FEDER soutient l'accompagnement des PME franciliennes dans les secteurs de la santé et des biotechnologies, du numérique, de l'optique, des éco-activités et de l'industrie (automobile, mécanique et aéronautique). Certains secteurs seront par ailleurs privilégiés : ingénierie des systèmes complexes et logiciels, création numérique, éco-construction et quartiers à forte performance environnementale, véhicule décarboné et intelligent, dispositifs médicaux, optique/photonique, robotique industrielle et de service.

COMBIEN ?

9 910 000 €

de FEDER.

régionales d'un même secteur et les faire échanger sur les opportunités de marchés et d'innovation ;

- le développement de jeunes entreprises innovantes.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- PME
- Universités et laboratoires de recherche
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

- Les PME/PMI
- Les pôles de compétitivité
- Les clusters grappes
- Les associations
- Les fédérations professionnelles
- Les chambres consulaires
- Les structures interfaces

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France

Consultez les appels à projets :

www.europeidf.fr/appels-a-projets

Les appels à projets récurrents :

- Appel à projets « Actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI de la SRI-SI »
- Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 9 910 000 €

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Accompagnement des entrepreneurs et repreneurs

• **Accompagnement individuel ou collectif des PME franciliennes innovantes pour le soutien de leur croissance**

- Développement international
- Financement de la conversion écologique et sociale
- Accroissement des compétences
- Stratégie de développement, analyse et conseil
- Compétitivité à l'échelle européenne et internationale
- Lien grand groupe / PME
- Financements, recherche de marchés, groupements d'entreprises ♦



Appui au développement, à la valorisation et à la notoriété des contributeurs à l'innovation territoriale : Years

Le projet vise à développer l'offre de services aux PME franciliennes de la filière des éco-activités afin d'accroître leur visibilité, de les accompagner vers l'accès aux marchés de la ville durable (directement ou dans le cadre de consortiums, en France et à l'étranger) et de les impliquer dans la mise en place de projets-pilotes sur les territoires. Le programme d'action comprend 8 étapes :

- accompagnement des startups et TPE vers le financement ;
- mentoring des PME et startups labellisées pour la préparation à l'entrée en incubateur ;
- accompagnement des démarches de certification (ISO ou RSE) ;
- développement de rencontres PME/grands comptes ;
- réalisation de diagnostics sur les questions de marketing stratégique ;
- intelligence économique pour les entreprises à potentiel international ;
- développement des relations PME/grands groupes pour stimuler les projets de R&D ;
- développement des relations PME/grands groupes pour faciliter l'intégration de PME dans des projets de démonstrateurs de grands groupes sur le territoire de collectivités partenaires.

PORTEUR DE PROJET :

Pôle de compétitivité Advancity

LIEU : Marne-la-Vallée (77)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE : 294 316,75 €

MONTANT FEDER : 95 425 € (32 %)

Développement des nouvelles technologies et usages numériques TIC



QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Dans ce domaine, pourront être soutenues les actions visant le développement de l'usage des TIC au service des projets d'e-éducation et d'e-santé notamment. Il s'agit de favoriser l'émergence de contenus innovants, notamment en matière de santé et d'éducation et de soutenir la création et l'extension d'espaces de travail collaboratifs.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- PME
- Universités et laboratoires de recherche
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

- PME/PMI/TPE/ETI
- Collectivités territoriales
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Associations
- Organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation
- Groupements d'intérêt public (GIP)

COMBIEN ?

23 288 968 €

de FEDER.

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France
Consultez les appels à projets : www.europeidf.fr/appels-a-projets
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 16 315 968 €

→ Auprès des GIP académiques
Contacts :
GIP académique Créteil : <http://servicefesi.forpro-creteil.org>
GIP académique Versailles : www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5021/cellule-fesi-fonds-europeens-structurels-et-dinvestissement
GIP académique Paris : http://gipfcip.scola.ac-paris.fr/FESI/Projets_Europeens.php
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 2 973 000 €

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)?

Contact :

www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 4 000 000 €.

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Développement de nouveaux outils et services numériques

- Projets d'innovation numérique en faveur de l'éducation, de la santé
- Projets de création, développement et diffusion d'outils, services et contenus numériques
- Services et applications en matière d'inclusion en ligne, d'apprentissage et d'éducation en ligne, culture numérique
- Services et applications en lien avec le vieillissement
- Services et applications TIC pour les PME : e-commerce, e-business...

Nouveaux usages et contenus : opendata, mutualisation...

- Infrastructures liées au transfert de technologies et à la coopération entre entreprises du secteur de l'économie à faible intensité de carbone
- Accès aux informations du secteur public y compris les données ouvertes, la culture en ligne, les bibliothèques numériques, les contenus numériques...

Soutien aux nouveaux modes de travail collaboratif

- Télécentres
- Travail à distance
- Espaces de coworking
- Fablabs, médialabs, ... ♦

2. Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction



Université des aidants

L'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie met en exergue le rôle fondamental exercé par leurs proches au quotidien aux côtés des aidants professionnels. Leur rôle est essentiel, dans une société où l'allongement de la vie de la population est un enjeu majeur. Comment aider les aidants et quel peut être le rôle joué par l'entourage ? Comment les TIC peuvent-elles renforcer les liens familiaux entre l'aidant et les enfants parfois éloignés géographiquement et dynamiser les relations de voisinage ? Comment les acteurs de l'aide aux aidants, les associations et les équipes médico-sociales peuvent-ils assurer à distance une présence régulière, sécurisante voire chaleureuse ? C'est tout l'enjeu du projet novateur de l'« Université des aidants », cofinancé par le FEDER, qui propose de démultiplier les pistes pour soutenir les aidants quotidiennement. Dans ce projet, le Département du Val-de-Marne joue un rôle d'ingénierie en innovation sociale.

PORTEUR DE PROJET :
Conseil départemental du Val-de-Marne

LIEU : Département du Val-de-Marne (94)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :
724 600 €

MONTANT FSE :
334 600 € (46,18 %)

Recherche et développement et innovation (R&DI)



QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il s'agit dans ce domaine de renforcer les liens entre les entreprises et les établissements de recherche et développement, les coopérations, le transfert de connaissances et de technologies et ainsi, de contribuer au développement des entreprises innovantes. Les objectifs sont de renforcer les PME/PMI et de valoriser le potentiel d'innovation francilien.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- PME
- Universités et laboratoires de recherche
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

- Collectivités territoriales
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Maîtres d'ouvrage
- Sociétés d'économie mixte
- Incubateurs
- TPE/PME/PMI/ETI

COMBIEN ?

45 237 000 €

de FEDER.

- Pôles de compétitivité
- Clusters grappes

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France

Consultez les appels à projets :

www.europeidf.fr/appels-a-projets

> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 29 407 000

Pour les projets collaboratifs de R&DI, ils doivent :

- être labellisés par au moins un des pôles de compétitivité d'Île-de-France
- impliquer a minima 2 PME / PMI / ETI + 1 organisme d'enseignement supérieur et de recherche
- relever de certains domaines d'innovation : ingénierie des systèmes complexes et logiciels, création numérique, éco-construction et quartier à forte performance environnementale, véhicule décarboné et intelligent, dispositifs médicaux, optique/photonique, robotique

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)³

Contact :

[www.europeidf.fr/carte-iti-](http://www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres)

[investissements-territoriaux-integres](http://www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres)

> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 15 830 000 €

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Lieux d'accueil des entreprises innovantes

→ Construction, extension de lieux

Transferts de technologies et soutien à la création d'entreprises innovantes

→ Soutien hors frais de fonctionnement courant

Soutien à des projets de Recherche et développement et innovation

→ Projets individuels ou collaboratifs y compris dans le domaine de l'innovation sociale : faisabilité, création de plateformes mutualisées (expérimentations in vivo/situ) ◆

³ Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction



Kerosalg : conception d'un pilote de production de biocarburant d'aviation à partir de lipides d'origine microalgues

L'objectif technique du projet Kerosalg consiste en la réalisation et le développement d'un pilote de production de biocarburant d'aviation à partir de lipides d'origine microalgues. Impliquant deux entreprises et l'université de Cergy, il a pour objet d'adresser des solutions ou éléments de solutions aux différents axes stratégiques de R&D pour la filière biocarburant d'origine microalgues. Les actions concrètes mises en œuvre grâce au soutien du FEDER sont :

- la production en quantité importante de microalgues sélectionnées à cet effet
- l'extraction des lipides de ces microalgues
- la transformation des huiles ainsi obtenues en kérosène (procédé d'hydrogénation)
- l'intégration des procédés en vue d'une industrialisation
- un bilan environnemental et économique du procédé de synthèse
- une valorisation des résultats du projet (exploitation des résultats et propriété intellectuelle, publication, etc.)

PORTEUR DE PROJET :

Phycosource

LIEU : Cergy-Pontoise (95)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :

647 916,24 €

MONTANT FEDER :

323 958,12 € (50 %)

2 Soutenir L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE



|| Employabilité et qualification des Franciliens par la formation professionnelle || Insertion professionnelle des jeunes du département de Seine-Saint-Denis || Prévention et réduction du décrochage scolaire

Employabilité et qualification des Franciliens **par la formation professionnelle**



QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il s'agit de soutenir les actions contribuant à accompagner les publics les plus éloignés du marché du travail vers la qualification et l'emploi. Ceci pourra se concrétiser par :

- un accompagnement des différents publics spécifiques ;
- des formations qualifiantes adaptées aux besoins de compétences et accessibles à tous ;
- de nouvelles actions liées à l'insertion professionnelle et aux formations.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Associations
- Organismes de formation
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

- Jeunes Franciliens (de 16 à 26 ans) sans emploi et peu ou pas qualifiés
- Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou personnes en situation de handicap
- Personnes placées sous main de justice ou sous protection judiciaire

COMBIEN ?

167 268 000 €

de FSE.

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France

Des financements sont majoritairement mobilisés en cofinancement de marchés de formation professionnelle.

Consultez les appels à projets : www.europeidf.fr/appels-a-projets

Les appels à projets récurrents :

- Appel à manifestation d'intérêt « Écoles de la 2^e chance »
- Appel à manifestation d'intérêt « Espaces de dynamique d'insertion »
- > Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 17 000 000 €

→ Auprès des GIP académiques

Contacts :

GIP académique Créteil :

<http://servicefesi.forpro-creteil.org>

GIP académique Versailles :
www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5021/cellule-fesi-fonds-europeens-structurels-et-dinvestissement
 GIP académique Paris :
http://gipfcip.scola.ac-paris.fr/FESI/Projets_Europeens.php
 > Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 5 525 000 €

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)*

Contact : www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres
 > Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 13 450 000 €

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Accompagnement et formation des publics éloignés de l'emploi

→ Actions auprès des jeunes Franciliens éloignés de l'emploi pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle
 → Parcours de formation auprès des Franciliens les moins qualifiés

Soutien aux dispositifs de développement des compétences et d'innovations pédagogiques

→ Les Espaces dynamiques d'insertion déclarés comme organismes de formations et d'insertion auprès des jeunes de 16 à 26 ans
 → Les Écoles de la 2^e chance

Employabilité des publics spécifiques

Parcours de formation pour les personnes sous main de justice

→ Acquisition de compétences : savoirs de base, compétences clés, remise à niveau, pré-qualification
 → Orientation et élaboration du projet professionnel
 → Accompagnement vers la Validation des acquis d'expérience (VAE), actions favorisant la continuité des parcours

Formation des personnes en situation de handicap

→ Formation, sécurisation des parcours
 → Orientation et élaboration du projet professionnel
 → Accompagnement vers la Validation des acquis d'expérience (VAE) ♦

4. Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction

La formation des actifs occupés peut aussi être soutenue par les financements européens (FSE) mais au niveau national dans le cadre des appels à projets gérés par la DIRECCTE Île-de-France.

Contactez la DIRECCTE :
idf.departement-fse@direccte.gouv.fr

Pour plus d'informations :
www.europeidf.fr/ameliorer-employabilite-francilien/former-actifs-non-formes



© Alfred Cromback



Qualification et insertion des personnes en situation de handicap physique ou psychique

Le dispositif régional CAP VAE vise à accompagner des personnes en situation de handicap mental ou psychique, travaillant dans les État (Établissements et services d'aide par le travail) et Entreprises adaptées (EA) franciliennes partenaires, dans leur démarche :

→ de qualification (via la VAE) dans les domaines espaces verts, blanchisserie, entretien des locaux et conditionnement ;
 → d'insertion en milieu ordinaire de travail pour ceux qui le souhaitent.

L'objectif du projet porté par l'État du Centre de la Gabrielle est l'épanouissement professionnel, mais également social et personnel de travailleurs d'État et d'EA grâce à la Validation des acquis de leur expérience (VAE). Le projet, soutenu par le FSE, s'articule autour de deux axes principaux :

→ Axe qualification : accompagnement individualisé du public visé dans son parcours VAE.
 → Axe insertion : intégration des personnes en milieu ordinaire de travail, dans le respect de leurs choix et de leurs attentes, en accord avec les propositions des entreprises.

PORTEUR DE PROJET :

État du Centre de la Gabrielle

LIEU : Claye-Souilly (77)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :

294 371,56 €

MONTANT FSE :

125 226,6 € (42,54 %)

Insertion professionnelle des jeunes de Seine-Saint-Denis



QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il s'agit d'intervenir auprès des « NEET », un public jeune de 16 à 26 ans situé en Seine-Saint-Denis, particulièrement touché par des situations de chômage ou d'inactivité sans être pour autant scolarisé. L'objectif est à la fois d'améliorer leur repérage et de leur proposer des solutions d'insertion.

Qu'appelle-t-on les NEET ?

Il s'agit des jeunes « Not in Education, Employment or Training », c'est-à-dire les jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni formation ni études.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- PME
- Universités et laboratoires de recherche
- Établissements publics

COMBIEN ?

5 764 278 €

de FSE et d'IEJ.

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Tout public de 16-26 ans sans emploi, non engagé dans un parcours de formation et ne suivant pas d'études (NEET) et résidant en Seine-Saint-Denis.

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France

Consultez les appels à projets : www.europeidf.fr/appels-a-projets
> Financements européens disponibles jusqu'en 2016 : 4 864 278 € (FSE et IEJ)

→ Auprès du Département de Seine-Saint-Denis

Contacts : www.europeidf.fr/organismes-intermediaires-du-programme-operationnel-regional-2014-2020

> Financements européens disponibles jusqu'en 2016 : 1 800 000 € (FSE et IEJ)

→ Auprès de la DIRECCTE

Contact : idf.departement-fse@direccte.gouv.fr

> Financements européens disponibles jusqu'en 2016 : 11 800 000 € (FSE et IEJ)

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Repérage des NEET en Seine-Saint-Denis

→ Appui dans le repérage des jeunes NEET : missions locales, mission de lutte contre le décrochage scolaire, acteurs locaux en charge de l'action sociale auprès des jeunes notamment projets de ville, équipes de prévention...

Appui à l'entrepreneuriat des jeunes NEET peu ou pas qualifiés

→ Appui à l'émergence de créations d'entreprises : intégration dans les parcours d'accompagnement
→ Accompagnement spécifique des NEET dans la création d'entreprise

Sécurisation des parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante des NEET

Accès aux formations

→ Apprentissage des langues (formation d'accès aux savoirs de base et français langue étrangère)
→ Actions de formations longues et qualifiantes pour les jeunes NEET

Insertion professionnelle

→ Préparation et pré-qualification préalablement à une prise de fonction sur des postes identifiés
→ Formations collectives pour les jeunes NEET engagés dans une action d'insertion
→ Accès à l'emploi et aux formations à travers l'insertion par l'activité économique
→ Accompagnement vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes éloignés de l'emploi et de l'accès direct à un dispositif d'insertion ♦

Actions en faveur des NEET : plusieurs options

Les interventions auprès des NEET peuvent être soutenues via différentes modalités, selon la nature du projet proposé.



Just code It : formation de jeunes NEET de Seine-Saint-Denis aux métiers en tension numérique

Avec l'objectif de former plus de 200 jeunes NEET entre 18 et 25 ans de Seine-Saint-Denis aux métiers en tension du numérique, Simplon.Co propose deux alternatives :

- une formation présentielle et qualifiante (bientôt certifiante) de 6 mois intensifs ainsi qu'un accompagnement renforcé vers l'emploi ou la création d'entreprise
- une formation à distance Simplonline de 6 mois pour avancer à son rythme, se rencontrer et échanger les savoirs avec les apprenants en présentiel avec un système de mentorat

Pour cela, Simplon.Co utilise une méthodologie de formation accélérée et intensive avec une pédagogie reposant sur le "learning by doing", peu de théorie et beaucoup de pratique (80 % de pratique/projets), et sur le travail en binôme.

Les résultats attendus à l'issue des formations :

- 100 jeunes auront une formation qualifiante qui va leur permettre d'accéder à l'emploi et/ou de fonder leur propre activité
- 100 autres jeunes auront été formés à leur rythme aux métiers du numérique en bénéficiant de tout l'environnement et des réseaux Simplon.Co, même s'ils ne sont pas « dans les murs »

L'objectif est le retour à l'emploi (salarié et/ou indépendant) pour 70 % à 80 % d'entre eux, et la poursuite en formation pour les autres.

PORTEUR DE PROJET :
SIMPLON CO

LIEU : Montreuil (93)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE : 462 991,25 €

MONTANT FSE : 299 060,84 € (64 %)



© Ludovic Le Couster / Picturastock

Prévention et réduction du décrochage scolaire



QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

L'objectif consiste à réduire les situations de décrochage scolaire des jeunes de moins de 25 ans en proposant des dispositifs leur permettant d'intégrer un parcours d'éducation ou de formation adéquat et de favoriser la continuité des solutions de prise en charge et d'accompagnement.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Jeunes présentant des risques de décrochage ou en situation de décrochage scolaire.

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès du Conseil régional d'Île-de-France

Consultez les appels à projets : www.europeidf.fr/appels-a-projets

Les appels à projets récurrents :

- Appel à projets « Lutte contre le décrochage scolaire / protocoles de sécurisation des parcours »
- > Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 5 989 893 €

→ Auprès des GIP académiques

Contacts :

GIP académique Créteil :

<http://servicefesi.forpro-creteil.org>

GIP académique Versailles : www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5021/cellule-fesi-fonds-europeens-structurels-et-dinvestissement

GIP académique Paris :

http://gipfcip.scola.ac-paris.fr/FESI/Projets_Europeens.php

> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 35 175 000 €

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)⁵

Contacts : www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres

> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 5 000 000 €

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Actions de prévention

→ Actions d'accompagnement individualisé lors des transitions

COMBIEN ?

46 164 983 €

de FSE.

→ Actions de prévention au sein des collèges et lycées : prévention des grossesses, violences, harcèlement, abandon scolaire, valorisation de l'estime de soi, accompagnement individuel ou collectif...

→ Professionnalisation des équipes et développement du lien entre le monde professionnel et les élèves

→ Soutien aux dispositifs de prévention : classes relais, « école ouverte », dispositifs de médiation...

Re-scolarisation des élèves décrocheurs

→ Re-scolarisation des élèves décrocheurs, développement de nouvelles structures de raccrochage, développement de l'apprentissage, actions spécifiques en faveur des élèves en situation de handicap.

Ingénierie et mutualisation des outils d'accompagnement des décrocheurs Adaptation des pédagogies et des enseignements

→ Mise en réseau et coopération entre les acteurs de la lutte contre le décrochage, mutualisation des outils, des pratiques, protocoles de sécurisation des parcours ♦

5. Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction



Action innovante pour des jeunes de 18 à 21 ans ayant un handicap spécifique

Ce projet vise la mise en place de modules d'accompagnement vers l'insertion professionnelle dédiés à des jeunes de 18 à 21 ans ayant un handicap spécifique : troubles envahissants du développement (TED), troubles autistiques, déficience intellectuelle légère, dyspraxie (troubles du développement moteur, troubles de la parole, troubles orthophoniques...).

Ces jeunes sont orientés vers ce dispositif soit car ils sont trop jeunes pour intégrer une structure adaptée telle qu'un Ésat, soit car ils n'ont pas le niveau requis pour intégrer des formations de niveau V type CAP.

Cette action leur permet de déterminer un projet socioprofessionnel individuel et réaliste grâce à des modules de formation adaptés aux différents types de handicap.

Ainsi, elle favorise l'accès à l'enseignement professionnel et à l'insertion de jeunes handicapés sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification.

PORTEUR DE PROJET :

Greta Métiers de santé et du social
- Lycée général technologique Rabelais paramédical et social

LIEU : Paris (75)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :

72 179,86 €

MONTANT FSE : 33 655 € (46,63 %)

3

Lutter

CONTRE LES DISPARITÉS SOCIALES



|| Soutien à un développement équilibré des territoires urbains, et notamment des quartiers les plus en difficulté || Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

Soutien à un développement équilibré des territoires urbains, et notamment des quartiers les plus en difficultés



QUELLE INTERVENTION ?

Les établissements commerciaux et les services publics de proximité sont moins nombreux dans les quartiers de la géographie prioritaire que dans le reste de l'Île-de-France. Il y a donc un enjeu fort à accompagner ces quartiers dans la diversification de leurs activités. Il s'agit de soutenir les investissements dans les équipements, les services, les commerces et les activités économiques. Objectif : améliorer les conditions de vie, le développement d'emplois de proximité et le renforcement de l'attractivité de ces territoires.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Établissements publics (pour la partie habitat)
- Tout opérateur public ou privé intervenant dans le projet de renouvellement urbain

COMBIEN ?

12 860 000 €

de FEDER.

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Ces actions visent les populations résidant dans les quartiers urbains en difficulté. Il s'agit notamment d'améliorer l'ouverture des équipements publics aux habitants en limitant les freins physiques et psychologiques à leur fréquentation.



© Sequano Aménagement / Gilles Larvor



Passerelle Pierre-Simon Girard

Positionnée sur un tronçon du canal manquant cruellement de franchissements, la passerelle Pierre-Simon Girard, du nom de l'ingénieur qui a dirigé la réalisation du canal de l'Ourcq, permet désormais aux piétons et cyclistes de rejoindre la rive sud depuis le centre-ville de Bobigny en 10 minutes, facilitant l'accès au Parc de la Bergère. L'ouvrage privilégie les circulations douces (piétons et vélos).

Réalisé par le cabinet d'architectes Devillers et associés, ce très bel ouvrage de 150 m de long, traverse le canal à 6,5 m de hauteur et finit par une courbe en pente douce. Il permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la nouvelle place aménagée sur la rive sud. Ce vaste projet de réaménagement, piloté par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, va requalifier le parc de la Bergère et redynamiser l'ancienne zone industrielle désaffectée sur la rive sud du canal. En cours de réaménagement, elle accueillera à terme 1200 logements dont 30 % de logements sociaux, un groupe scolaire, des commerces de proximité et 140 000 m² destinés à l'implantation de bureaux.

PORTEUR DE PROJET :
Sequano Aménagement

LIEU : Bobigny (93)

MONTANT ÉLIGIBLE :
1 707 000 €

MONTANT FEDER : 853 500 €

Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS ?

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)

Contacts :

www.europe.iledefrance.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres

> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 12 860 000 €

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

→ Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité ;

→ Construction, aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'accueil d'activités économiques, commerciales ou artisanales. ♦

Les Investissement territoriaux intégrés et la promotion de projets intégrés

Le développement urbain durable intégré est l'une des priorités de cette programmation 2014-2020.

S'appuyant sur le **bilan positif des programmes urbains intégrés (PUI)** financés au titre du FEDER 2007-2013, la Commission européenne a souhaité renforcer la dimension urbaine des programmes opérationnels en lui conférant un caractère obligatoire. Parallèlement, un nouvel outil est proposé aux Etats membres, l'**Investissement territorial intégré (ITI)**.

En consacrant 23 % de son enveloppe FEDER/FSE au volet urbain dans une perspective d'investissement territorial intégré, la Région Île-de-France fait le choix de placer l'urbain au cœur de sa stratégie de développement.

Pour ce faire et par souci de cohérence, elle cherche à valoriser, dans le cadre des ITI, les projets dits intégrés, mixant des actions d'investissement puis de fonctionnement au service d'une stratégie de développement du territoire. Cela permet de lutter plus efficacement et de manière pérenne contre les fractures territoriales dans les zones urbaines franciliennes.

15 territoires ITI ont été retenus par la Région Île-de-France pour mettre en œuvre ce type de projets.

Retrouvez la carte des territoires ITI en suivant le lien : www.europe.iledefrance.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres

QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Le soutien des fonds européens dans ce domaine doit à la fois permettre d'améliorer la connaissance des phénomènes discriminatoires et de mener des projets pour réduire les différents types de discrimination, qu'ils soient liés au sexe, au handicap, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle ou à la religion.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- Organismes de formation

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, les structures publiques ou privées agissant dans ce domaine.

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès des GIP académiques

Contacts : GIP académique Créteil : <http://servicefesi.forpro-creteil.org>

COMBIEN ?

7 730 000 €

de FSE.

GIP académique Versailles : www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5021/cellule-fesi-fonds-europeens-structurels-et-dinvestissement
GIP académique Paris : http://gipfcip.scola.ac-paris.fr/FESI/Projets_Europeens.php
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 700 000 €.

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)♦

Contacts : www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 7 030 000 €

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Égalité d'accès pour tous

- Apprentissage de la langue française
- Actions en faveur de l'égalité d'accès à la santé

→ Soutien à l'accès aux droits : accompagnement vers le dépôt de plainte via des permanences d'accueil et d'accès aux droits

Meilleure connaissance des phénomènes discriminatoires

→ Sensibilisation, formation et accompagnement sur le repérage et la lutte contre les discriminations et la valorisation des bonnes pratiques

Égalité entre les femmes et les hommes

- Promotion des dispositifs existants
- Valorisation des bonnes pratiques en matière d'égalité femmes/hommes pour généraliser les actions innovantes
- Études sexuées sur la situation respective des femmes et des hommes en Île-de-France
- Sensibilisation et formation sur les enjeux de l'égalité femmes/hommes pour faire évoluer les pratiques des professionnels dans les différents domaines
- Construction d'outils spécifiques dans les secteurs public et privé ♦



© iStock

L'égalité salariale et professionnelle des femmes et des hommes dans les entreprises et les branches professionnelles peut aussi être soutenue par le fonds social européen, mais au niveau national dans le cadre des appels à projets gérés par la DIRECCTE Île-de-France.

Contactez la DIRECCTE :
idf.departement-fse@direccte.gouv.fr

Pour plus d'informations :
www.europeidf.fr/lutter-discrimination-promouvoir-egalite/mobiliser-entreprises-developper-egalite-salariale

6. Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction



© Julie Bourges / Picturamk



Formation linguistique à visée professionnelle*

Ce projet permet, avec le soutien du FSE, aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle et sociale, d'acquérir ou d'améliorer les compétences linguistiques nécessaires à la mise en place d'un projet d'insertion et de valider un projet professionnel pour trouver un emploi à l'issue d'une formation dont les objectifs sont :

- de bénéficier d'une action de formation linguistique de 2 jours / semaine sur 5 mois ;
- de travailler sur un projet professionnel et de définir un plan d'action ;
- d'acquérir des techniques de recherche d'emploi (envoi de candidatures...) en parallèle des cours linguistiques.

Cette action dynamique de linguistique couplée à de la technique de recherche d'emploi permet aux bénéficiaires de se projeter dans l'avenir en élaborant un projet professionnel réalisable à court ou moyen terme.

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :
84 000 €

MONTANT FSE :
40 000 € (47,62 %)

*Type de projet éligible

4

Accompagner LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



|| Transition énergétique || Protection de l'environnement et de la biodiversité : diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique. Accroissement des liaisons entre les espaces verts des quartiers prioritaires

Transition énergétique



QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Les objectifs dans ce domaine sont triples :

- développer la production, la récupération et la distribution des énergies renouvelables : géothermie, méthanisation, cogénération, biomasse... Cela passe notamment par la valorisation de projets exemplaires ;
- diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel : améliorer la performance énergétique des bâtiments et diminuer les charges énergétiques dans le budget des ménages et des collectivités ;
- soutenir des démarches pilotes de réhabilitation thermique performante : réduire les émissions de gaz à effet de serre.

COMBIEN ?

44 099 000 €

de FEDER.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

Pour les énergies renouvelables

- Collectivités territoriales
- Associations
- Universités et laboratoires de recherche
- Établissements publics

Pour la précarité énergétique

- Collectivités territoriales
- Associations
- Établissements publics

Pour les démarches pilotes de réhabilitation énergétique

- Collectivités territoriales
- Associations
- Universités et laboratoires de recherche

Qu'entend-on par « démarches pilotes » ?

Les projets soutenus à ce titre doivent démontrer un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible en termes d'efficacité et de coûts pour les publics.

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Pour les énergies renouvelables

→ Tout acteur public et privé (sauf patrimoine des associations culturelles et de l'État)

Pour la précarité énergétique

→ Les copropriétés notamment dégradées et les bailleurs sociaux dont le parc ancien est énergivore et situé dans la géographie prioritaire

Pour les démarches pilotes de réhabilitation énergétique

→ Les copropriétés (syndicat de copropriétés et conseils syndicaux), bailleurs sociaux, universités, bâtiments tertiaires des collectivités et les lycées

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ **Après du Conseil régional d'Île-de-France**

Consultez les appels à projets : www.europeidf.fr/appels-a-projets

Les appels à projets récurrents :

- Un appel à projets « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables »
 - Un appel à projets « Réhabilitation durable »
- > **Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 13 000 000 €**

La Région étudie la possibilité de mettre en place des outils d'ingénierie financière, en complément des appels à

projets, dans les domaines des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique. **3 000 000 €**

→ **Après de votre ville ou agglomération (ITI)⁷**

Contacts : www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres
> **Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI dédiés à la précarité énergétique : 28 000 000 €**

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Production ou récupération d'énergies renouvelables

- Sensibilisation/information, aide au montage des dossiers, préalables aux investissements (études, diagnostic...)
- Investissements : production de chaleur et/ou d'électricité, création et extension de réseaux de chaleur et de froid, plateformes de production et de stockage de bois énergie
- Suivi et valorisation des expériences
- Création ou extension de réseaux de chaleur et de froid

Diminution de la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

- Accompagnement des maîtres d'ouvrage à l'efficacité énergétique, à la rénovation thermique, à l'utilisation des énergies renouvelables, études préalables
- Projets de rénovation thermique de logements sociaux et de copropriétés
- Suivi des performances des bâtiments après rénovation, centralisation des données et retours d'expérience



© iStock

Rénovation thermique de la résidence Boieldieu-Bizet

L'amélioration de la résidence Boieldieu-Bizet passe avant tout par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la résidence étant actuellement classée en étiquette D. Le projet se donne pour ambition d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement avec l'atteinte de l'étiquette C.

L'objectif recherché est un gain de 115 kWh/m²/an, pour atteindre l'étiquette C (95 kWh/m²/an). Pour obtenir ce gain, les travaux réalisés porteront sur :

- l'isolation des façades ;
- le remplacement des menuiseries extérieures et des occultations ;
- l'isolation des toitures-terrasses et des planchers hauts des sous-sols ;
- le remplacement des portes palières ;
- la création d'une Ventilation mécanique contrôlée (hygro-B) ;
- la chaudière (équilibrage, réduction de puissance,...).

PORTEUR DE PROJET :

Syndic Coopération et Famille
LIEU : Saint-Michel-sur-Orge (91)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :
6 835 836 €

MONTANT FEDER :
1 367 200 € (20 %)

Démarches pilotes de réhabilitation énergétique des bâtis résidentiels ou des bâtiments publics

Rénovation de logements sociaux et de bâtiments publics

- Accompagnement des maîtres d'ouvrage : sensibilisation, études préalables...
- Projets de rénovation thermique de logements sociaux, copropriétés, bâtiments publics
- Suivi des performances des bâtiments après rénovation
- Rénovation de bâtiments publics tels que les écoles, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur ♦

⁷ Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction

Protection de l'environnement et de la biodiversité



Diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique

QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il s'agit de mieux prendre en compte les fragilités environnementales du Bassin de la Seine. Ceci implique :

- de réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques ;
- de diminuer les impacts des inondations sur les milieux et territoires ;
- de réduire les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Réduction de la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse

- Collectivités territoriales et leurs groupements, EPTB (établissement public territorial de bassin), GIP Seine-Aval, entreprises, ports

COMBIEN ?

8 694 000 €

de FEDER.

Réduction des impacts des inondations

- Collectivités territoriales et leurs groupements, EPTB (établissement public territorial de bassin), GIP Seine-Aval, associations, fondations spécialisées dans l'urbanisme, chambre des métiers, opérateurs de réseaux, ports

Réduction des impacts sur les milieux naturels

- Collectivités territoriales et leurs groupements, Voies navigables de France, autres structures pouvant prendre la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restauration de la continuité écologique (entreprise de production d'hydroélectricité, fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, gestionnaire d'espaces naturels, etc.)

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

- Auprès de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie)
- Contact : Olivier Chardaire : Olivier.Chardaire@developpement-durable.gouv.fr
- > Financements européens disponibles jusqu'en 2020 : 8 694 000 € (FEDER)

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

Réduction de la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse

- Études et expérimentations d'adaptation au changement climatique par sur-stockage pluriannuel en nappes
- Études de connaissance sur le fonctionnement des aquifères, leur lien avec les milieux aquatiques et humides, l'invasion du biseau salé en zone littorale et l'impact possible des prélèvements

Diminution des impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines sur les milieux naturels

- Études et travaux de rétablissement de la continuité écologique
- Suivi et communication autour de la continuité écologique

Réduction des impacts des inondations sur les milieux et les territoires

- Études et travaux
- Actions de communication d'envergure
- Diagnostics de vulnérabilité, programme de réduction de la vulnérabilité à grande échelle
- Animation pour la mise en place de stratégies locales de gestion des inondations
- Élaboration de plans de continuité d'activités et de services
- Actions pour la prise en compte du fleuve et de ses affluents (dans leurs différentes composantes : inondation, transport, écologie, paysages...) dans les documents d'urbanisme ♦

Territoires spécifiquement visés pour la réduction des vulnérabilités

Pour les risques de sécheresse

- Secteurs situés en amont des zones de consommation d'eau importante
- Secteurs en tension quantitative (nappes, zones de captage...)
- Bande littorale, impactée par l'intrusion d'eau marine dans les aquifères côtiers

Pour les risques d'inondation

- La Seine, ses affluents et les fleuves côtiers

Pour la réduction des impacts sur l'environnement

- Cours d'eau à enjeux pour les migrateurs amphihalins hors cours d'eau côtiers et leurs vallées

Renforcer la protection de l'environnement et préserver la biodiversité



Accroissement des liaisons entre les espaces verts des quartiers prioritaires

QUELLE INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il s'agit de :

- sauvegarder, restaurer et valoriser la biodiversité, les trames vertes et bleues dans les quartiers prioritaires ;
- limiter les effets de la transformation des espaces, paysages, écosystèmes et de la banalisation des espaces naturels.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS ?

- Collectivités territoriales
- Établissements publics

QUELS SONT LES PUBLICS PRIORITAIRES ?

Tous les acteurs situés sur un territoire ITI.

COMMENT RECEVOIR DES FONDS EUROPÉENS POUR SON PROJET ?

→ Auprès de votre ville ou agglomération (ITI)⁸

Contacts : www.europeidf.fr/carte-iti-investissements-territoriaux-integres
> Financements européens disponibles jusqu'en 2020 sur les ITI : 5 000 000 €

COMBIEN ?

5 000 000 €

de FEDER.

ÉTUDES ET TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Sous-trame arborée ou herbacée...
- Liaisons d'intérêt écologique en milieu urbain : liaison douce multifonctionnelle, espace géré de façon différenciée et écologique
- Réalisation de passages faune ou amélioration du fonctionnement de passages au niveau d'infrastructures existantes ♦

Des actions privilégiées

Les actions soutenues porteront sur des zones particulièrement sensibles en ce qui concerne la problématique des trames vertes et bleues.



Construction d'une passe à poissons

Voies navigables de France (VNF) participe au rétablissement de la continuité écologique en créant des passes à poissons au droit des ouvrages de navigation dont elle a la gestion, permettant la libre circulation d'espèces migratrices (saumon, anguille), comme sédentaires (brochet, gardon).

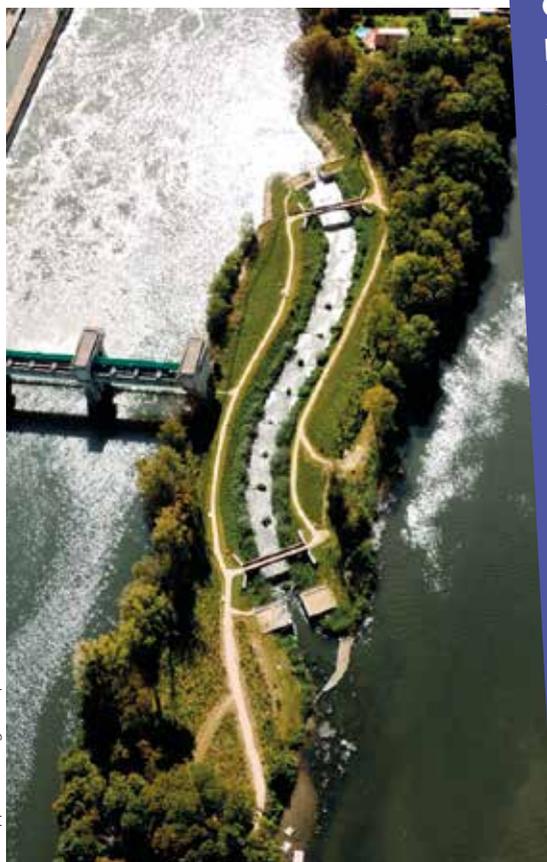
Premier ouvrage construit par VNF et avec le soutien du FEDER, dans le cadre du programme « Seine-Aval », cette rivière artificielle, creusée à travers l'île Nancy, mesure 180 m de long et 10 m de large et permet de recréer des conditions de franchissement proches de celles d'un cours d'eau naturel.

PORTEUR DE PROJET :
Voies navigables de France (VNF)

LIEU : Andrésy (78)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :
3 272 692,08 €

MONTANT FSE : 650 000 € (19,86 %)





Aménagement d'une liaison verte en géographie prioritaire

Le projet propose d'établir une continuité écologique en y intégrant la réouverture d'une source appelée la Petite Saussaie inscrite dans le coteau de Vitry. Cet aménagement largement planté relie le plateau sur lequel s'étend sur plus de 98 ha le parc départemental des Lilas au cœur de ville et plus précisément au parc communal Joliot-Curie. Ces deux parcs répertoriés comme réservoir de biodiversité s'inscriront comme deux points d'ancrage des espèces vivantes.

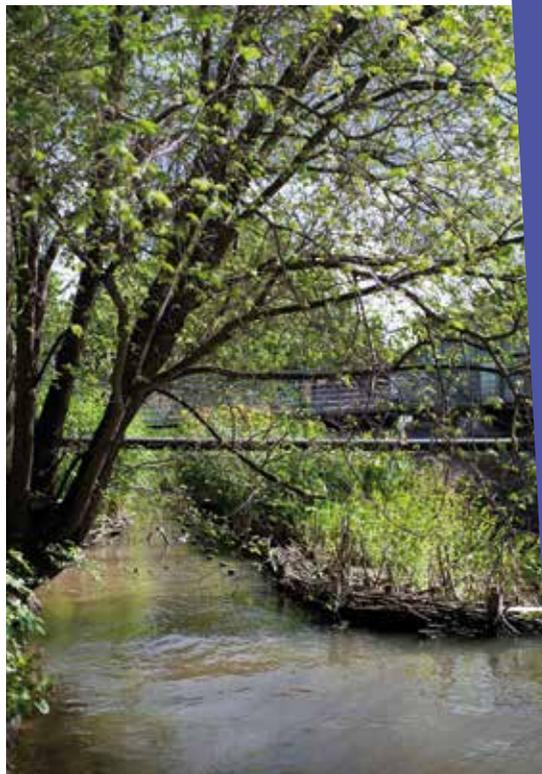
Cette continuité plantée d'une largeur moyenne de 6 mètres est à gagner sur les espaces urbains des trottoirs et accotements de voirie afin de réduire les surfaces imperméables et de développer des espaces favorables aux espèces locales. Le principe est de créer une infrastructure verte accueillante pour la faune et la flore.

PORTEUR DE PROJET :
Ville de Vitry-sur-Seine

LIEU : Vitry-sur-Seine (94)

MONTANT TOTAL ÉLIGIBLE :
1 041 000 €

MONTANT FSE : 520 500 € (50 %)



© Marie Genel / Picturcank

8. Voir la liste des villes et agglomérations éligibles aux ITI (Investissement territorial intégré) en introduction



Ressources et contacts



VOUS AVEZ UNE IDÉE DE PROJET ? VOUS AVEZ REPÉRÉ UN APPEL À PROJETS ?

Consultez :

le guide du porteur de projet
du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 :
www.europeidf.fr/guide-du-porteur-projet-du-programme-operationnel-feder-fse-2014-2020

les autres ressources :
www.europeidf.fr/ressources/documents

CONTACT CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

contact-feder-fse@iledefrance.fr



Région Île-de-France

35, boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

Ce document est cofinancé
par l'Union européenne.

